Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
21/06/2007	05/07/2017	20 171 721

1. Intitulé du projet

Construction d'un poulailler pour le logement de 40 000 poules pondeuses plein air.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom PAMART Prénom Alexandre

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|__|__| Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1 Installations classées pour la protection de l'environnement 39 Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Projet d'élevage de 40 000 poules pondeuses soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique 2111-2 (soumis à enregistrement).Celui-ci mesurera 25.87 m*134.09 m, soit 3469 m².

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le bâtiment mesure 25.87 mètres de largeur par 134.09 mètres de longueur.
Sur sa longueur, le bâtiment se décompose en trois grandes zones :
6.00 mètres sont réservés au centre de conditionnement, au stockage des œufs, au bureau et au local technique,
110.00 mètres sont réservés à la zone d'élevage,
18.00 mètres sont destinés au stockage des fientes.

Le bâtiment se compose d'une toiture en bac acier, teinte RAL - 7016 - gris anthracite, d'un bardage brise vue de teinte gris moyen, d'un bardage métallique teinte RAL 7016 - gris anthracite et de soubassement en dalle non isolés d'épaisseur 10 cm et d'un mètre de hauteur.
Sur le long pan, 3.50 mètres ont pour rôle d'être une aire de promenade pour les animaux (utilisé au cours de la période hivernale) en plus du parcours extérieur (utilisé au cours de la période estivale).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Diversifier les ateliers (actuellement polycultures)
Développer l'atelier avicole,
Mettre en place une installation fonctionnelle pour avoir de bonnes conditions de travail,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le bâtiment mesure 25.87 mètres de largeur par 134.09 mètres de longueur.
Sur sa longueur, le bâtiment se décompose en trois grandes zones :
6.00 mètres sont réservés au centre de conditionnement, au stockage des œufs, au bureau et au local technique,
110.00 mètres sont réservés à la zone d'élevage,
18.00 mètres sont destinés au stockage des fientes.

Le bâtiment se compose d'une toiture en bac acier, teinte RAL - 7016 - gris anthracite, d'un bardage brise vue de teinte gris moyen, d'un bardage métallique teinte RAL 7016 - gris anthracite et de soubassement en dalle non isolés d'épaisseur 10 cm et d'un mètre de hauteur.
Sur le long pan, 3.50 mètres ont pour rôle d'être une aire de promenade pour les animaux (utilisé au cours de la période hivernale) en plus du parcours extérieur (utilisé au cours de la période estivale).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble de l'activité d'élevage est regroupé sur un site, ce qui facilitera le travail, à distance des habitations, limitant les risques liés à l'incendie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :
à permis de construire au titre du code l'urbanisme,
à enregistrement au titre des ICPE, code de l'environnement, sous les rubriques 2111-2 (volailles) .

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Poulailler de 25.87 mètres de largeur par 134.09 mètres de longueur. 2 silos tours en tôles galvanisée set en polyester translucides	3469 m². 470 m³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ferme de Murger
02600 COEUVRES ET VALSERY

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 3 _ ° 14 ' 05 " 22 **Lat.** 49 ° 34 ' 09 " 79

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Projet de création d'un atelier de 40 000 poules pondeuses. La procédure de demande d'enregistrement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement est en cours.

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Une ZNIEFF "COURS DES RUS DE RETZ ET DE SAINT-PIERRE-AIGLE" est répertoriée sur la commune. Le projet de construction n'est pas compris dans le zonage, mais une partie du parcours y est compris.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	D'aprés le site Architecture et Patrimoine, la commune de Coeuvres et Vaslery comprend des objets classés tels que ; une croix, reliquaire, autel et deux tableaux disposés dans l'église, située à plus de 900 mètres du projet d'élevage.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune de Coeuvres et Valsery fait partie du plan de prévention des risques submersions rapides et coulées de boue entre Laversine et Chézy en Orxois approuvé le 28 janvier 2008 pour le secteur de la vallée du Ru du Retz.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 8 km du projet. Il s'agit du massif forestier de Retz.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'alimentation en eau de l'atelier avicole est réalisé par le réseau de distribution. Le volume consommé sera d'environ 3000 m³ annuel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est prévu sur une parcelle de l'exploitant, actuellement en terre cultivée pour la production de céréales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 8 km du projet. Il s'agit du massif forestier de Retz, sur la commune de Chouy.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation d'espaces agricoles (parcelle de l'exploitant) à proximité de la ferme, pour la construction des bâtiments. Le permis de construire passera à ce titre en Commission Départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les effluents d'élevage produit par l'activité sont épandus sur les parcelles du plan d'épandage de l'exploitation. Il n' y a pas d'autres effluents agricoles épandus sur ces terres.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	L'élevage est source de bruits comme tout autre élevage, bruit réglementé par l'arrêté de prescriptions ICPE (émergence réglementé).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	Les effluents d'élevage génèrent des odeurs, comme tout autre produit organique. Pour cela, des mesures sont prises par rapport à ce risque. L'effluent sera enfouis dans un délai de 12 heures après l'épandage. Cette pratique permet de limiter l'apparition d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'élevage avicole de poules pondeuses produit des fientes. Elles sont extraites du bâtiment d'élevage 3 fois par semaine grâce au tapis. Elles sont stockées en bout du batiment d'élevage, en fumière dans l'attente d'être épandues sur les parcelles d'épandages. Les gaz se dilueront dans l'air et s'évacueront grâce à l'aération du bâtiment. Il n' y aura pas d'espaces clos ou des gaz dangereux seront susceptibles de s'accumuler. Il n y aura pas de dangers pour les hommes, ni les animaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Production d'effluents d'élevage qui viendront fertiliser/amender les terres de l'exploitation agricole. Les conditions d'épandage et la capacité structurelle des terres à recevoir l'ensemble des effluents dans une logique d'équilibre de fertilisation sont validées à travers le plan d'épandage et les plans prévisionnels de fumure/cahier d'épandage (au titre de la directive nitrate à laquelle le projet est soumis).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	Le projet est prévu sur une parcelle de l'exploitant, actuellement en terre labourable, cultivée pour la production de céréales. De fait une partie de cette parcelle sera dédiée à la construction des bâtiments. La parcelle à une superficie de 92695 m². Le projet de construction aura une emprise de 3469 m².

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une volonté de développement et de diversification de la structure. La maitrise des impacts, dont la garantie est apportée par le dossier de conformité du projet aux prescriptions techniques relatives à la construction : prescriptions concernant, entre autres, la maitrise des impacts paysagers, la gestion des circulations, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes...
Il apparaît de ce fait que l'instruction du projet dans le cadre des ICPE permet de mesurer l'ensemble des pratiques à mettre en œuvre au regard de l'intégration de l'activité dans son environnement global. Aussi, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale au titre du permis de construire pour ce projet de développement d'une exploitation agricole.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Coeuvres et Valsery le, 19/06/2017

Signature

A Coeuvres et Valsery,